LE PETIT CORDONNANT

N°4 - Mars 2025

AVEC NOUS

Le conseil municipal vous répond

Nous sommes de plus en plus nombreux à trier nos déchets. Ne serait-il pas judicieux de convertir quelques bacs verts en bacs jaunes ?

À Cordon, la collecte des déchets relève de la compétence du SITOM. La décision d'installer ou de convertir des poubelles ne revient donc pas à la Mairie. Toutefois, nous avons interpellé nos représentants auprès du SITOM pour évaluer la pertinence de réaliser des aménagements. À ce jour, aucune modification n'est envisagée sur nos points de collecte : il faut savoir que le niveau de remplissage de nos conteneurs est mesuré en continu par des capteurs. Une alerte est automatiquement adressée au SITOM lorsque les bacs sont pleins, ce qui déclenche alors une collecte. Ce système de supervision intelligente des déchets a l'avantage d'optimiser la planification des tournées, tout en prévenant le risque que nos poubelles débordent.

Le PLU a été modifié : qu'est-ce qui change concrètement ?

Validé par la Préfecture lors du contrôle de légalité, le nouveau PLU est entré en vigueur le 14 février dernier. Aucun changement n'a été apporté au zonage. En revanche, quelques modifications de droit commun ont permis de faire évoluer le règlement sur les points suivants :

- Dans un souci de préservation des ressources en eau, la construction de nouvelles piscines individuelles est désormais interdite.
- Les constructions d'annexes sont possibles dans certaines zones agricoles.
- 3 Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) ont été créés.
- 17 bâtiments en zones agricoles sont éligibles au changement de destination.

Le droit de l'urbanisme est en constante évolution : dans l'attente de la prochaine procédure de révision du PLU, il n'est pas exclu que de nouvelles modifications classiques soient apportées pour mieux nous adapter aux évolutions du territoire.

Pourquoi les comptes-rendus des conseils municipaux ne sont-ils pas publiés sur l'application Politeia ?

Les comptes rendus des conseils municipaux, les actes d'état civil, les arrêtés ou encore les décisions d'urbanisme sont traditionnellement présentés sur nos panneaux d'information. Mais le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021, entré en vigueur le 1er juillet 2022, nous impose désormais de mettre en place une version dématérialisée de l'affichage légal. Dans la mesure où l'application Politeia ne prévoit pas cette fonction, nous ne pouvons y déposer nos documents. Mais avec la nouvelle application IntraMuros qui remplace Politeia suite à un rachat, ce sera enfin possible. Téléchargez-la sans attendre ! De plus, notre commune s'équipera bientôt d'un panneau digital tactile. Toutes les informations réglées y seront ainsi présentées de façon dynamique, continue et accessible à tous.

Vous souhaitez poser une question à François Paris et son équipe ?

Formulez votre demande par mail à l'adresse : mairie@cordon.fr
Nous vous répondons dans le prochain numéro !

Publié le : 15/07/2025 09:06 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Cordon
https://www.intramuros.org/cordon/documents_administratifs/35434

C'est FAIT !

Mise en service des réservoirs d'eau potable rénovés

Au terme de trois années de travaux, le réseau d'eau potable de Cordon a été entièrement rénové pour garantir une distribution plus sûre et plus fiable. Les anciennes canalisations en fonte ont été remplacées par des tubes en inox, offrant une meilleure résistance à l'usure et à la corrosion. La nouvelle station de traitement aux ultra-violets assure une purification de l'eau plus efficace, sans ajout de chlore. Enfin, l'installation de débitmètres de dernière génération permet une surveillance accrue des consommations, des variations de débit et des fuites, optimisant ainsi la gestion du réseau.

Montant de l'investissement : 328 000 € HT dont 208 000 € d'autofinancement communal.
Financeurs : Agence de l'eau, Département de la Haute-Savoie, Commune de Cordon

Ça se passe ICI

Suite aux intempéries

En début d'année, de fortes pluies ont entraîné un amoncellement de boue et d'arbres au Creux du Salègue. Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) est intervenu le 11 février dernier pour nettoyer le torrent et restaurer le chemin. Par ailleurs, le pont de L'Zaive d'en haut, endommagé lors des intempéries de l'automne 2023, sera restauré au cours du second semestre 2025, avec l'appui d'une subvention de l'État d'un montant de 22 458 €.

Amélioration de l'accessibilité au cimetière

Au cours de l'automne 2024, le cimetière a fait l'objet de travaux d'agrandissement. Dix-sept nouveaux caveaux ont été installés et le colombarium a été agrandi de 24 cases. De nouveaux aménagements paysagers vont intervenir dans les mois à venir : afin d'améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite, la municipalité prévoit de remplacer les graviers des allées par un revêtement plus adapté. Des modifications paysagères seront également apportées pour améliorer l'esthétique générale du lieu.

Rénovation énergétique de l'école de Cordon : vers un projet à long terme

Applicable depuis le 1er octobre 2019 pour lutter contre le réchauffement climatique, le Décret Tertiaire impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² : - 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050, par rapport à 2010. À Cordon, le bâtiment communal de l'école est concerné. La mise en conformité des lieux exige cependant des travaux colossaux, estimés à environ 2 millions d'euros. Un tel investissement ne saurait être consenti sans réfléchir à l'usage de cet édifice dont l'origine remonte au début du 20e siècle. Aujourd'hui, notre école accueille 75 élèves, contre 120 autrefois : en plus d'être mal isolé, le bâtiment est donc sous-exploité. Bien que la bibliothèque et quelques associations du village utilisent partiellement les locaux, la configuration actuelle du bâtiment pose des problèmes d'accessibilité et de cohabitation des usages. La rénovation de ce bâtiment doit donc s'inscrire dans une perspective plus large, non seulement pour améliorer sa performance énergétique mais surtout pour en faire un lieu de vie utile à tous. Rassembler l'école, la mairie, la crèche et la vie associative en un pôle communal unique constitue un scénario possible. C'est un projet d'envergure qui nécessite un engagement de plusieurs années : notre conseil municipal vient de le mettre à l'étude, et les réflexions se poursuivront au-delà du mandat actuel.

Publié le : 15/07/2025 09:06 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Cordon
https://www.intramuros.org/cordon/documents_administratifs/35434

LE VRAI DU FAUX

Le recensement est obligatoire

✔ VRAI

Pour les communes de moins de 10 000 habitants telles que Cordon, le recensement a lieu tous les 5 ans. C'est une procédure obligatoire qui nous concerne tous. Selon la loi du 7 juin 1951, chaque foyer est tenu de répondre au questionnaire de recensement, auprès de l'agent recenseur ou directement en ligne. La loi prévoit une amende en cas de refus de répondre ou de réponses sciemment inexactes.

Le recensement sert uniquement à compter le nombre d'habitants

✘ FAUX

Le recensement permet d'estimer combien de personnes vivent en France et d'établir la population de référence de chaque commune. Il fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, lieu de résidence et de travail, modes de déplacement utilisés... Répondre au recensement, c'est aussi permettre à la commune de disposer de ressources financières adaptées à son fonctionnement : théoriquement, plus la commune est peuplée, plus la dotation de l'État est importante. La connaissance de ces statistiques définit le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin ou encore le nombre de pharmacies. Enfin, les résultats du recensement aident à identifier les besoins de la commune en matière d'équipements publics collectifs, de commerces et de logements.

Les informations personnelles fournies lors du recensement sont communiquées aux impôts et à la mairie

✘ FAUX

Les communes préparent et réalisent la collecte des informations sur le terrain, mais n'ont pas le droit de les conserver ni de les utiliser pour leur propre compte. Les agents recenseurs sont d'ailleurs tenus au secret professionnel. Les questionnaires du recensement sont exclusivement destinés à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) qui assure la confidentialité des informations. Au moment de compléter le formulaire, vos nom, prénom(s) et adresse sont nécessaires afin de vérifier qu'il n'y a ni oubli ni doublon dans les données du recensement. Mais ces informations sont supprimées des fichiers de l'INSEE au plus tard le 31 décembre 2026. Toutes les statistiques produites sont donc anonymes. Elles ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal, ni être cédées à une autre administration, entreprise ou personne physique.

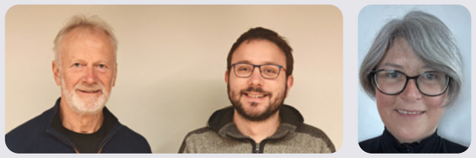

Du 16 janvier au 15 février, les Cordonnants ont été sollicités par nos trois agents recenseurs : Georges Blondet, Thibault Wasiak et Marie-Pierre Dujardin ont collecté les informations des 1 284 logements de notre commune. Les données transmises à l'INSEE laissent entendre que notre population a légèrement augmenté ! À confirmer...

Sur le chemin de L'ÉCOLE

La patinoire de Cordon : un terrain de jeu... et d'apprentissage !

Installée en décembre dernier au cœur du village, la patinoire n'est pas seulement un lieu de divertissement ouvert à tous. Située à quelques pas de l'école, c'est aussi une aubaine pour les élèves de Cordon qui ont pu expérimenter de nouvelles formes de glisse en complément de leur traditionnel cursus en ski et snowboard. À l'occasion de trois séances, les plus petits ont découvert les rudiments du patinage, tandis que les plus grands se sont initiés au tir à la carabine laser et au jeu de l'eisstock, sorte de pétanque sur glace pratiquée chez nos voisins alpins !

AGENDA

Samedi 12 avril :

Audition et concert des élèves dans la salle polyvalente.
Informations : École de musique.

Samedi 17 mai :

Marché aux fleurs. Bons de commande disponibles dans les commerces et à Cordon tourisme.
Informations : École de musique.

Samedi 14 juin :

Concert exceptionnel à l'Écho du Jaillet, « Cover Jean-Jacques Goldman » avec le groupe « Là-bas ».
Informations : École de musique.

Samedi 21 juin :

Fête de la musique. Avec la participation de la Chorale de Saint-Gervais « Quand ça nous chante » et de l'école de musique.
Feux de la Saint-Jean.

ACCUEIL en Mairie

Le secrétariat vous accueille du lundi au vendredi tous les matins de 9h à 12h et sur rendez-vous l'après-midi, sauf le vendredi. Les élus vous reçoivent sur rendez-vous.
Informations : 04 50 58 04 17 - mairie@cordon.fr

POLITEIA devient INTRAMUROS : mettez à jour votre application !
et recevez les alertes, actualités et informations légales du village directement sur votre téléphone :
https://appli-intramuros.fr

URGENCE TECHNIQUE

En cas de problème présentant un danger grave ou imminent sur le domaine public, vous pouvez contacter les services techniques municipaux 24 h/24 et 7 J/7 au 06 28 33 38 63.

COUP d'œil

L'association des agriculteurs de Cordon a organisé son premier repas dansant, le samedi 25 janvier à l'Écho du Jaillet. Dans une ambiance festive, plus de 250 convives se sont rassemblés autour d'une belle tablée aux saveurs locales.

La voix des ASSOCIATIONS

La cantine scolaire adopte les serviettes en tissu

Soucieuse de s'approvisionner en circuit court, l'association de la cantine scolaire fait un pas de plus vers l'écologie en supprimant les serviettes en papier : dorénavant, les enfants pourront se débarbouiller la frimousse sur des serviettes lavables en tissu. Un geste simple pour réduire les déchets et protéger la planète ! Et pour que les écoliers puissent ranger en toute autonomie leur serviette réutilisable, un meuble sur mesure a été réalisé bénévolement par l'Atelier de Dom, Kévin Périllat et Pierrick Bottollier. Un grand merci à eux d'avoir construit un si joli casier.

CARNET

Hommage

Yvonne Rosine BURNIER-FRAMBORET, épouse PETIT-JEAN-BORET, est décédée le 13 janvier dernier dans sa 99e année. Elle était la doyenne des Cordonnants.

Naissances :

- Antoine PAGET, né le 09/01/2025 de Ludivine RAPIN et Alexandre PAGET
- Jules PAGET, né le 23/11/2022 de Ludivine RAPIN et Alexandre PAGET
- Arthur PAGET, né le 01/04/2023 de Maxime PAGET et Lina JIGUET

Mariage :

- Alexandre Pierre MABBOUX et Mélina ISOUX, le 18/01/2025

Décès :

- Éliane Annie-France PUGNAT, décédée le 09/12/2024, à l'âge de 79 ans
- Alexandre Auguste VIDAL, décédé le 28/12/2024 à l'âge de 94 ans
- Corinne Valérie HYZY, décédée le 18/01/2025 à l'âge de 54 ans.
- Paul, Edmond BURNIER-FRAMBORET, décédé le 13/02/2025, à l'âge de 92 ans.

L'INFO en +

Viabilité hivernale

Les stationnements le long de la voie publique entravent les opérations de déneigement. En conséquence, les stationnements sur accotements sont interdits le long des routes de la Jorasse, de Frebouges d'en Haut, des Miaz et du Peray.

Lettre d'information trimestrielle publiée par la Mairie de Cordon
3650 route de Cordon 74700 CORDON - Tél. : 04 50 58 04 17 - mairie@cordon.fr
Responsable de la publication : François PARIS, Maire - Rédaction : Nelly Orand / ScrivaCom - Mise en page : @MorisMerle
Crédits photos : JM. Barey ; Nicolas Beaulieu ; École de Cordon ; Association de la cantine scolaire ; Tronchet SARL
Imprimé en 1 200 exemplaires par l'imprimerie Monterrain, Cluses.

Publié le : 15/07/2025 09:02 (Heure locale)
Par : Mairie de Cordon
https://www.intramuros.org/cordon/documents_administratifs/35434